

Décision 08-D-20 du 01 octobre 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par
des filiales de la société Compagnie
Financière et de Participation Roullier

Posted on: 08 octobre 2008 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanction pécuniaire

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s) concernée(s)

Compagnie Financière et de
Participation Roullier (CFPR)

Lire

le texte intégral de la décision

569.68 Ko